



## COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

### PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 11 juillet 2023 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 13 membres présents :

**Présents** : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

**Absent ayant donné mandat** : Bernard BESSEY à Alain BLETTERIE

**Excusé** : Éric MICHALLET

**Secrétaire élu pour la durée de la séance** : Pierre Yves LASSAIGNE

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Bernard BESSEY	Alain BLETTERIE

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 09 juin 2023, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Présentation du cabinet institution et stratégie
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- Travaux d'éclairage public impasse de la Vinée
- Approbation de la motion « zéro artificialisation nette » de l'AMRF
- Attribution d'une subvention à la MARPA
- Vote des tarifs des repas de la cantine

## PRÉSENTATION DU CABINET INSTITUTION ET STRATÉGIE

À la suite de la présentation hors conseil du cabinet « INSTITUTION ET STRATEGIE » concernant la recherche de subvention pour le musée MARTELANCHE, il est proposé de consulter 3 cabinets de conseils avant d'aller plus loin, conformément aux marchés publics.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT NE DONNANT PAS LIEU À DEBAT

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2023-7 décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AH31	10 chemin de Vernay	727 m <sup>2</sup>	Non bâti	25/05/2023
------	---------------------	--------------------	----------	------------

- DM 2023-8 concession nouvelle de 50 ans au cimetière n° 401

- DM 2023-9 décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 148	Lotissement les Jardins de Lou	605 m <sup>2</sup>	Non bâti	05/06/2023
--------	--------------------------------	--------------------	----------	------------

- DM 2023-10 décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AE89	33 chemin des Crouses	1 249 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	14/06/2023
------	-----------------------	----------------------	-------------------------	------------

Le Conseil municipal prend acte.

## TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DE LA VINÉE

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public impasse de la Vinée. Il s'agit de la dépose et repose des mats.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Le coût du projet s'élève à 3710.04 € dont 2 226.02 € pris en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité

## APPROBATION DE LA MOTION « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU TITRE DE L'AMRF

M. le Maire rappelle la loi selon laquelle il ne sera plus possible de prendre de surface agricole pour de nouvelles constructions, à l'horizon 2050.

Les collectivités devront réduire de 50% en 2030 le rythme d'artificialisation.

L'AMRF propose une motion pour porter à l'attention de l'état que cette loi ne doit pas être généralisée, et qu'il faudrait des dérogations au cas par cas.

L'AMRF demande donc au Conseil municipal de voter cette motion afin de les soutenir.

Approuvé à l'unanimité

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MARPA

Les travaux ayant commencés, le Conseil municipal doit honorer son vote d'une subvention de 100 000 € à la MARPA, afin de diminuer la redevance locative.

Avec le projet OPHEOR (devenu caduc), la commune devait verser 100 000 € en 3 fois.

Pour le nouveau projet de MARPA avec LOIRE HABITAT, la commune va verser via le CCAS 40 000 €, et verser 2 fois 30 000 €.

Le CCAS va débloquer le versement puisque les travaux ont commencé, le premier versement de 30 000 € de la commune se fera fin 2023, et le deuxième en 2024, date de la livraison de la MARPA.

Adopté à l'unanimité

## VOTE DES TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE

M. le Maire rappelle l'historique des tarifs de repas : 2022 : 3,90 € - 2021 : 3,75 € - 2020 : 3,65 €.

Il rappelle également que le coût réel est de l'ordre de 8 €.

Comme chacun le sait, l'inflation pour cette année est très importante pour le gaz, le personnel et la nourriture.

Pour information, le tarif des communes environnantes est de 5,58 € pour LE COTEAU et 4,38 € pour POUILLY-LES-NONAINS (avec un fromage ou un dessert, ce qui n'est pas le cas à SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE).

Il est proposé 4 nouveaux tarifs : 3,90 € correspondant à aucune augmentation – 3,95 € correspondant à 1,28 % - 4 € correspondant à 2,58 % et 4,05 € correspondant à 3,85 % d'augmentation.

Monique GOUTILLE, Laurette PHARABET et Gabriel POMMIER votent pour un prix de 4 €, le reste vote pour 4,05 €

Il est également décidé de conserver la majoration de 2 € si la réservation n'est pas faite dans les temps.

Adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

-Nettoyage de la mairie après travaux : une date sera annoncée prochainement, certainement un mercredi après-midi.

- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, qui doit comporter 5 membres, dont 3 de la majorité et 2 de la liste minoritaire. Soit pour la liste d'opposition Laurette PHARABET et Franck POLLET, et pour la liste majoritaire Isabelle MARIDET, Sylvie BAS et Gabriel POMMIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE



Publication en ligne le

31 AOUT 2023



Le secrétaire de séance :  
Pierre Yves LASSAIGNE

